

Commune d'Hermanville-sur-Mer

# P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal qui l'a*  
Approuvé le 3 août 2010



# 6.1.3.

***Définition des espaces proches du rivage***



**COMMUNE DE HERMANVILLE SUR MER**  
*PLAN LOCAL D'URBANISME*  
**DELIMITATION DES ESPACES PROCHES DU RIVAGE**



# SOMMAIRE

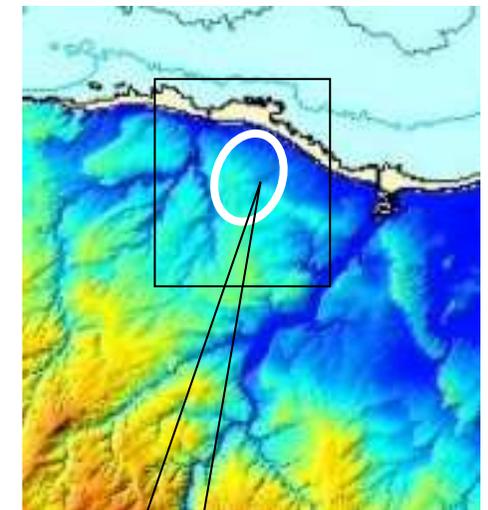
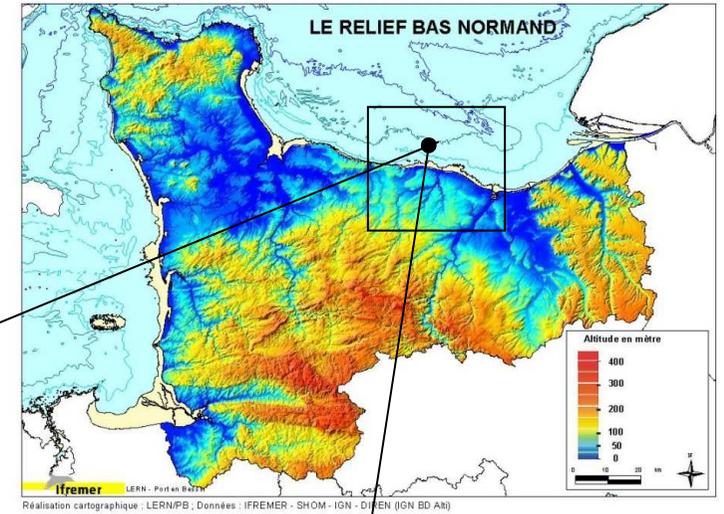
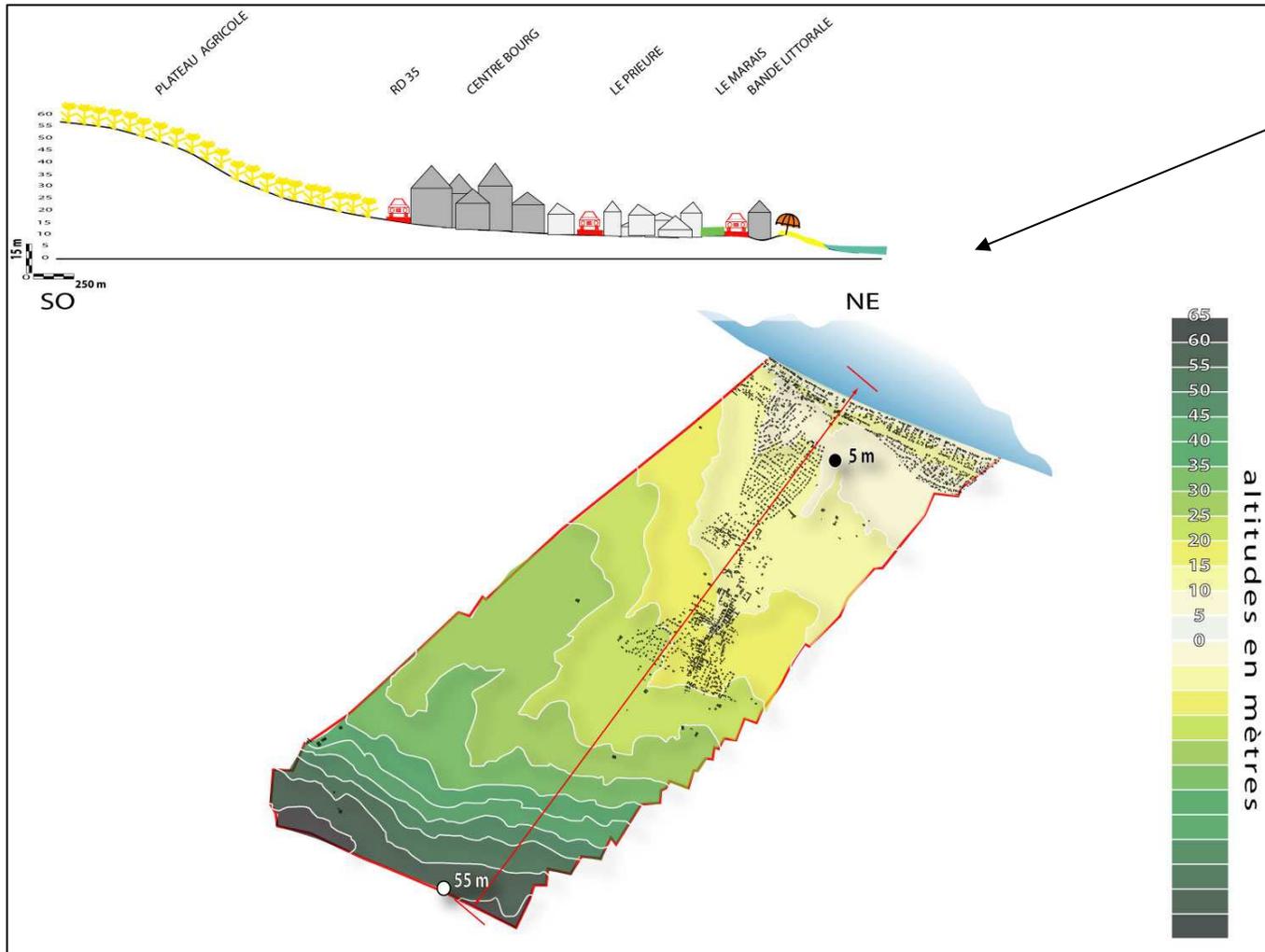
<b>SOMMAIRE</b> .....	3
<b>I/ CRITÈRE PHYSIQUE</b> .....	5
A/ La topographie.....	5
B/ La Géologie .....	8
La présence de la mer .....	9
C/ Critère de distance .....	11
Critère de distance : Conclusion.....	12
D/ Analyse paysagère .....	13
1/ Le Paysage d'Openfield .....	14
2/ Le Paysage de Marais.....	15
3/ Paysage littoral : .....	15
4/ Paysage de Bocage : .....	16
Paysages : Conclusion .....	17
E/ Analyse des Co-visibilités .....	19
Co-visibilité : Conclusion : .....	21
F/ Analyse architecturale.....	23
Architecture: Conclusion : .....	24
<b>I/ PROPOSITIONS DE TRACE DES ESPACES PROCHES DU RIVAGE</b> .....	25
Tracé proposé .....	25



**COMMUNE DE HERMANVILLE SUR MER**  
*PLAN LOCAL D'URBANISME*  
**DELIMITATION DES ESPACES PROCHES DU RIVAGE**

# I/ CRITÈRE PHYSIQUE

## A/ La topographie



Hermanville-sur-Mer

La topographie de la commune indique des vues arrières dégagées sur le littoral, mais gênées par le front bâti continu, qui monopolise la bande proche du rivage. La commune d'Hermanville-sur-Mer est située sur un littoral de plages sableuses. Le cordon littoral est coiffé de dunes avachies, très basses, et il s'engraisse vers l'est sous l'effet d'un courant littoral qui repousse dans cette direction les estuaires des trois rivières qui aboutissent à la mer.

A l'intérieur des terres, une falaise morte très adoucie, cultivée de grandes parcelles (les mêmes cultures que dans la plaine de Caen), vient mourir sur le littoral. C'est le domaine des labours et des cultures céréalières depuis plusieurs millénaires. Cette plaine a changé d'aspect, depuis l'organisation en quartier de parcelles lanariées d'autrefois, jusqu'au damier actuel des grands champs rectangulaires ou carrés du remembrement, qui traduit une structure sociale agricole des grandes exploitations supérieures à 50 et plus souvent 100 ha. (© Atlas régional des paysages de Basse-Normandie)

Plage et littoral urbanisé – Hermanville-sur-mer



Plage et littoral urbanisé – Hermanville-sur-mer







## B/ La Géologie

Sur l'estran

- SB1d : Sédiments litho-bioclastiques ( de 30à 50% de Calcaire)
- SB2c : Sédiments bioclastiques (plus de 70% de calcaire)
- VL2a : Sédiments litho clastiques

Sur le littoral ou arrière de plage

- D : Dunes
- Mz : Remblaiement marin puis fluvio-marine flandrien / Dépôts marins sablo argileux ou argilo sableux.

Dans les terres

- J2h-3a : Bathonien terminal / Callovien basal indifférenciés
- LP : Limons des plateaux

Le cordon dunaire s'étend sur 16 km de long et tend à fermer les embouchures de l'Orne et de la Dives, donnant à la côte une parfaite régularité entre Lion et Dives-sur-mer. Naturellement, les cordons ont tendance à s'allonger entre l'Ouest et l'Est sous l'action de l'alimentation sableuse due à la dérive littorale. Les flèches qui barrent l'estuaire s'allongent dans la même direction en crochets successifs. (© brgm Editions).

Cependant, le cordon dunaire accueille une urbanisation dense de villas

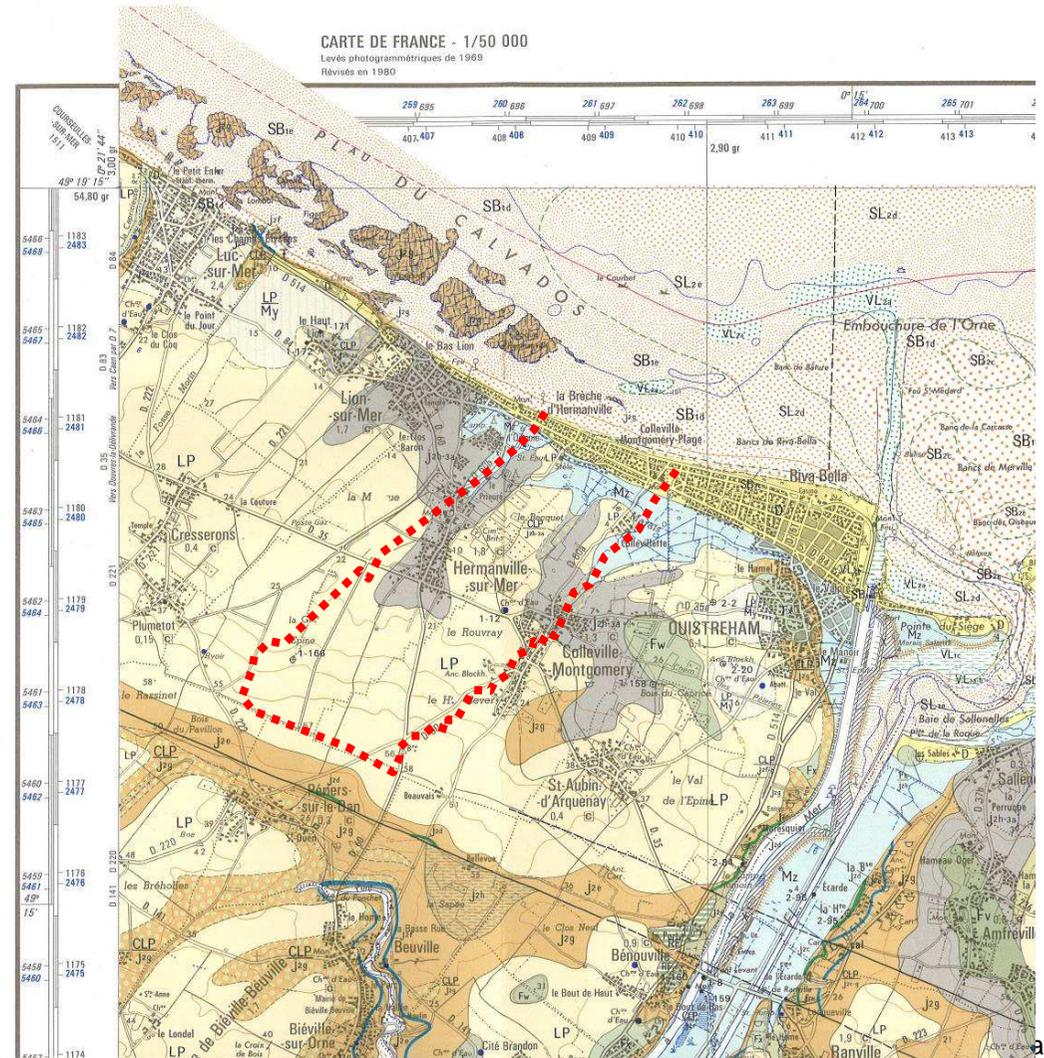
fixé ces terrains et joue un rôle fort dans les dépôts éoliens entre le littoral et l'intérieur des terres, formant une barrière physique entre ces deux milieux.

La géologie du territoire Hermanvillais a joué un grand rôle dans le développement de la commune. Avec tout d'abord le développement de l'agriculture dans les terres et donc logiquement la présence du bourg et de ses habitations dans cette partie du territoire.

La pêche était alors une activité qui rapportait peu d'où le délaissement du littoral. De plus ce dernier n'était accessible qu'après avoir franchi un marais insalubre et peu avenant.

Le littoral connaîtra son heure de gloire avec le développement d'une station balnéaire à l'heure où les bains de mer ont le vent en poupe. Les villas fleurissent au plus près de l'eau pour attirer les touristes fortunés en Normandie.

Puis la pression foncière eut pour conséquence l'aménagement de la bande marécageuse entre le quartier résidentiel littoral et le bourg ancien. Hermanville-sur-Mer devient alors un lieu prisé pour l'habitation des travailleurs de l'agglomération caennaise.





**LA PRESENCE DE LA MER**

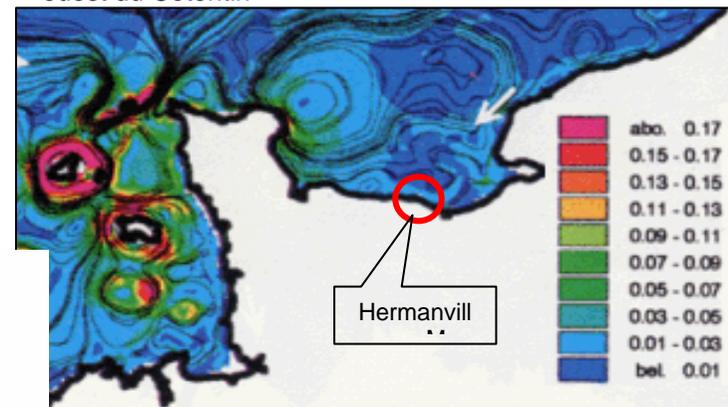


Hermanville-sur-Mer, comme son nom l'indique est une commune littorale baignées par les eaux de la Manche : elle dispose d'une façade maritime de 1 760 m de long et 70 m de large entre Ouistreham à l'Est et Lion-sur-Mer

La présence de la mer a été importante à partir de la conquête de ses rivages par les villas et l'engouement pour les bains de mer et le tourisme balnéaire qui s'en est suivi. La côte à cet endroit de la Cote de Nacre est un cordon dunaire continu depuis l'estuaire de l'Orne jusqu'aux marais de Carentan, avec toutefois une succession d'accidents géologiques (comme les falaises de Lion-sur-Mer).

On l'a vu, la topographie de la commune est liée à la mer : le plateau agricole qui descend vers le littoral bordé par les marais situés juste derrière le cordon dunaire littoral et sableux qui ont été comblés récemment (à partir du 18-19<sup>ème</sup> siècle). Les marées y ont une régularité de 6 heures et les courants marins sont de faible intensité le long de la côte.

**Les courants marins** : ils sont les plus forts sur la façade ouest du Cotentin





# Topographie et Géologie : Conclusion

- La Topographie et la géologie ont permis un développement de l'urbanisation continue en bord de mer, à l'époque où les villas littorales sont à la mode.
- Des vues sur le littoral sont possibles depuis le haut du coteau (limite communale Sud)
- Les vues depuis le bourg vers le littoral sont fermées, au vu de la topographie.

## C/ Critère de distance

La carte ci-contre permet de spatialiser les distances généralement utilisées dans la définition des Espaces proches du Rivage, à Hermanville sur Mer.

La bande des 100 m est une notion incontournable dans la définition de ces espaces car :  
« En vertu de l'article L 146-4-III du code de l'urbanisme, « ... en dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites sur une bande littorale de 100 mètres à compter de la limite haute du rivage... »  
« ... cette interdiction ne s'applique pas aux constructions ou installations nécessaires à des services publics ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau... »

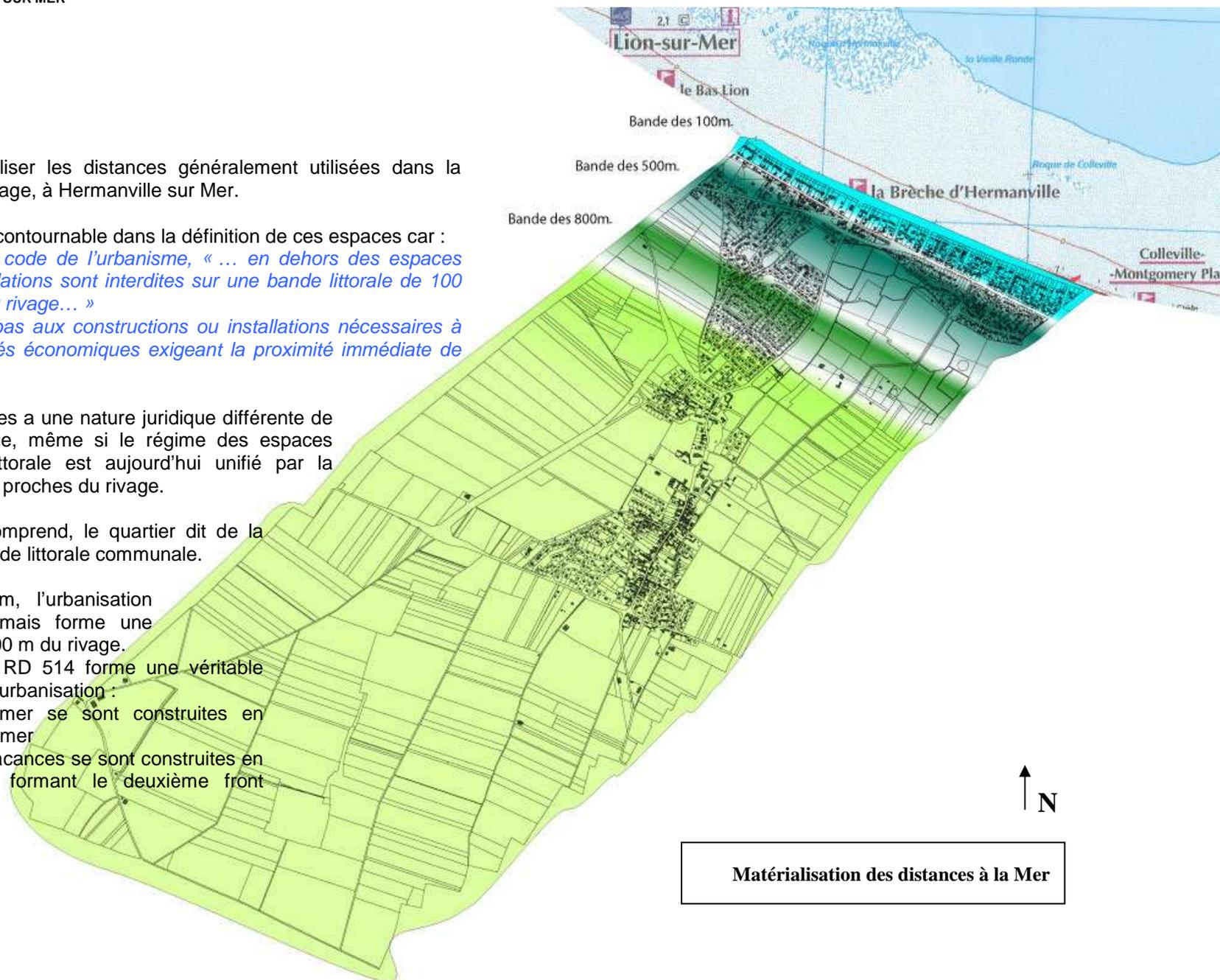
Ainsi, la bande littorale des 100 mètres a une nature juridique différente de celle des espaces proches du rivage, même si le régime des espaces urbanisés, au sein de la bande littorale est aujourd'hui unifié par la jurisprudence, avec celui des espaces proches du rivage.

Ainsi, à Hermanville, cette bande comprend, le quartier dit de la Brèche, et ce sur l'ensemble de la bande littorale communale.

Au-delà de cette bande des 100m, l'urbanisation disparaît sur l'espace de marais, mais forme une continuité jusqu'au bourg, à plus de 800 m du rivage.

En limite de la bande de 100m, la RD 514 forme une véritable coupure physique entre deux phase d'urbanisation :

- Les villas de bord de mer se sont construites en proximité immédiate de la mer
- Des petites maisons de vacances se sont construites en arrière de la RD 514, formant le deuxième front d'urbanisation.



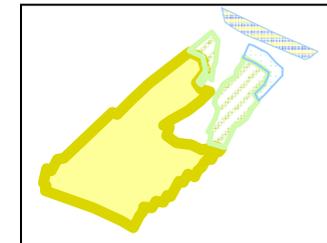
Matérialisation des distances à la Mer



## Critères de Distance : Conclusion

- Ce tracé doit prendre en compte la présence d'une architecture et d'une typologie d'urbanisation historique en centre ville.
- La présence d'une voie de transit (RD 514), très fréquentée, doit également être prise en compte puisqu'elle marque une coupure réelle à environ 150 mètres de distance de la mer et permet de différencier, au nord de la commune, le paysage bâti du paysage de marais ouvert.
- La brochure éditée par la DGUHC décline des limites aux espaces proches du rivage qui peuvent fluctuer en fonction du milieu traversé.





## 1/ Le Paysage d'Openfield

Ce paysage est caractérisé par :

### Le Paysage d'Openfield :

Ce paysage se caractérise par un maillage de grandes parcelles cultivées de céréales en règle générale. Le relief permet des vues dominantes sur la côte et notamment sur le bourg d'Hermanville-sur-Mer et sa bande littorale.

Chaque élément vertical (clochers, hangars, panneaux) devient un élément d'appel visuel. Les vues se ferment légèrement avec la pousse des cultures.

Les voies de circulation y sont très visibles, en période hivernale.

La végétation arborée y est absente. Ainsi les lignes d'horizon sont lointaines et les repères visuels ne sont pas assez nombreux pour permettre de marquer l'échelle : le visiteur se perd dans l'immensité de la vue.



Vue sur le bourg d'Hermanville-sur-Mer



Vue sur le plateau

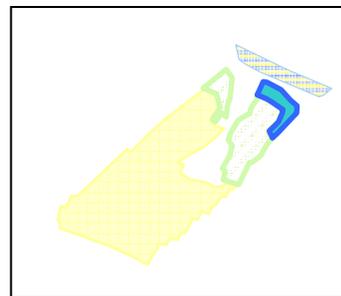
**Ce paysage ne présente aucune caractéristique maritime ou littorale que cela soit dans ses caractéristiques propres ou bien dans les vues internes et externes qu'il propose.**

Il existe des vues lointaine sur le littoral, mais qui sont peu mises en valeur et limitées par la présence de la bande urbanisée proche de la mer.



Vue sur le bourg d'Hermanville-sur-Mer





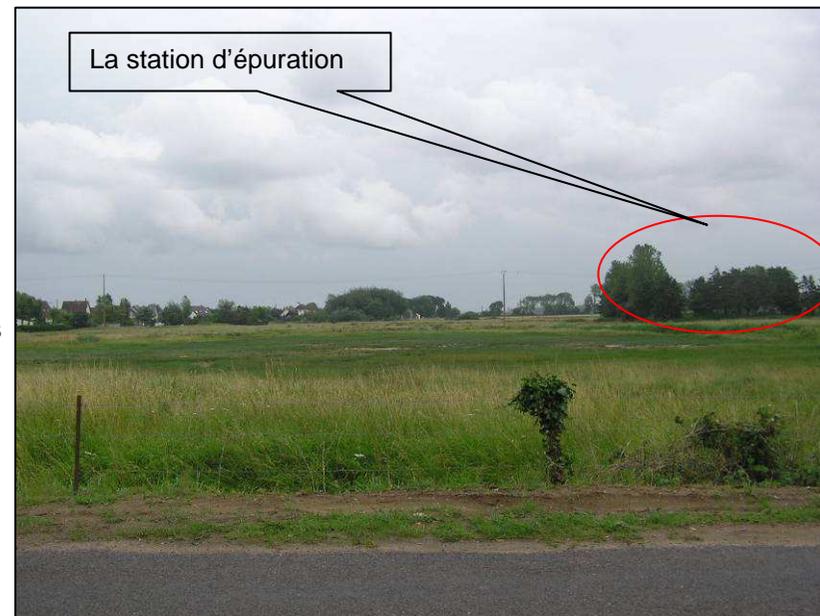
## 2/ Le Paysage de Marais

Peu développé sur la commune, ce paysage se traduit par des petites étendues ouvertes marquées par une végétation spécifique des zones humides (joncs, saules...) au travers de prairie hygrophile

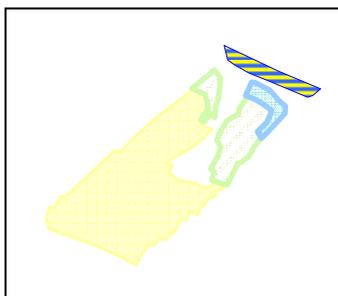
La présence de l'eau semble temporaire avec des canaux existants, mais ayant des niveaux très bas en période estivale.

Ce paysage dégage des vues sur l'urbanisation alentour.

Seul point marquant de cette entité, la station d'épuration se ressent plus qu'elle ne se voit, intégrée derrière des haies denses et hautes de conifères.



## 3/ Paysage littoral :



Il est majoritairement constitué de la plage et de l'estran, ainsi que de la promenade piétonne qui permet de circuler le long en haut de la digue qui protège les villas et résidences de bord de mer qui ont fleuri le long de la plage.

Les vues sont ouvertes vers la mer et fermées sur les paysages rétro-littoraux du fait de la bande urbanisée.

La végétation est peu présente, dans ce paysage, mis à part une pelouse en arrière de la digue, et les plantations des jardins privés.





#### 4/ Paysage de Bocage :

Il ceinture le bourg à l'est et à l'Ouest et permet une bonne intégration des bâtiments dans le paysage.

Il est caractérisé par la présence de haies bocagères denses et hautes qui enclosent les petites parcelles agricoles. Ces parcelles ont plutôt une vocation d'élevage ou maraîchère.

Ce paysage est plus intimiste, il permet une découverte de l'environnement « au fur et à mesure de la promenade », au gré des ouvertures dans les haies, des barrières qui ferment les champs ...

Le relief y est plutôt plat, ce qui accentue l'aspect fermé de ce paysage.

Les seuls éléments visuels forts sont : les arbres remarquables et les murs et murets qui entourent les parcelles.



Une fenêtre dans le bocage

Un verger clos de murs souligne la vue sur le clocher de l'église d'Hermanville-sur-Mer. C'est un élément paysager fort du centre bourg à protéger



Vue depuis l'église



Vue vers l'église



## P a y s a g e s : C o n c l u s i o n

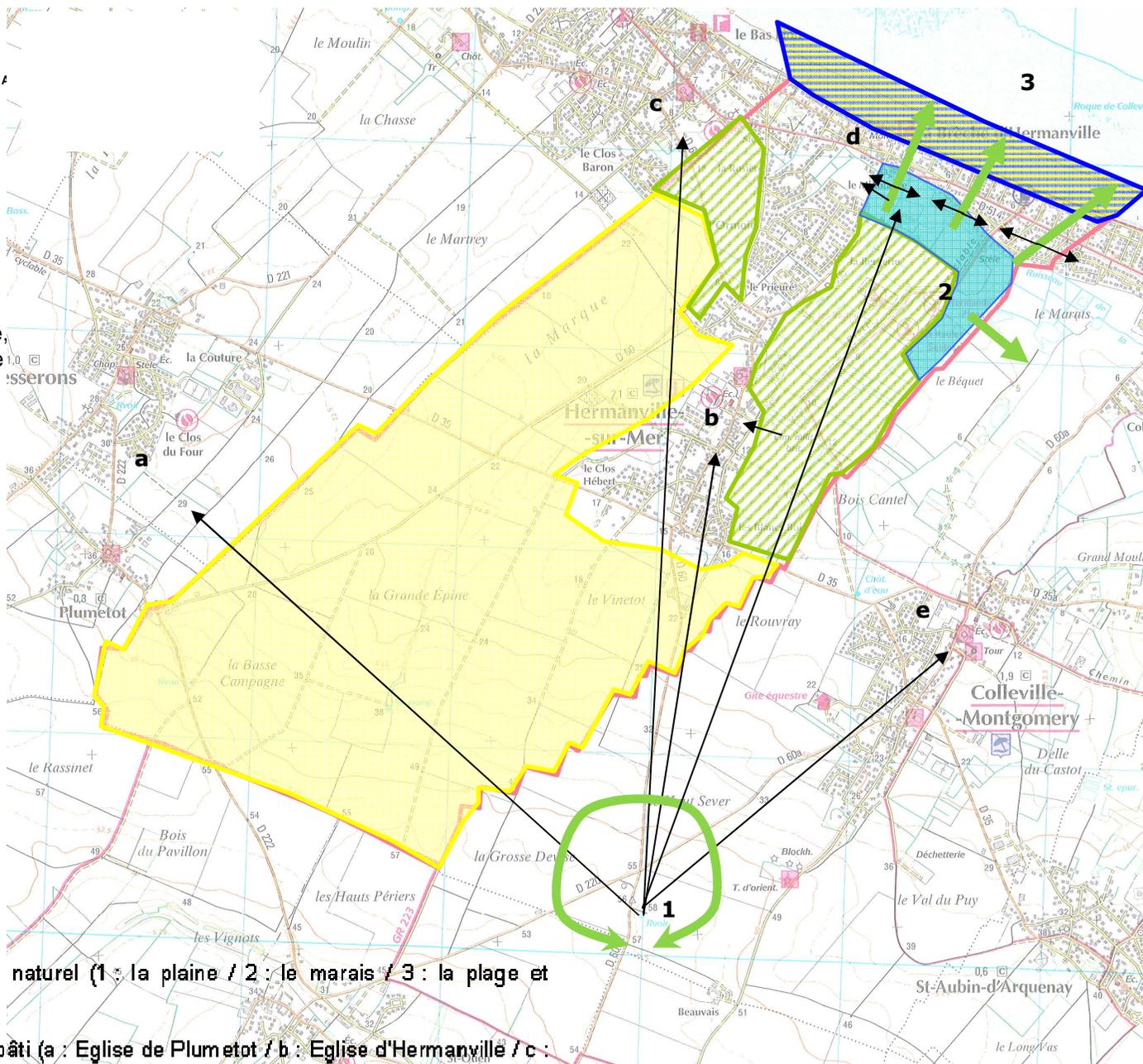
- La végétation liée au caractère marin du territoire est très localisée sur le littoral et ne se retrouve pas du tout à l'intérieur des terres
- Les paysages naturels et agricoles sont quasiment isolés du paysage littoral au travers de l'urbanisation et des voies de transit. Seules quelques vues lointaines raccrochent le paysage agricole au littoral.



**COMMUNE DE HERMANVILLE SUR MER**  
*PLAN LOCAL D'URBANISME*  
**DELIMITATION DES ESPACES PROCHES DU RIVAGE**

## E/ Analyse des Co-visibilités

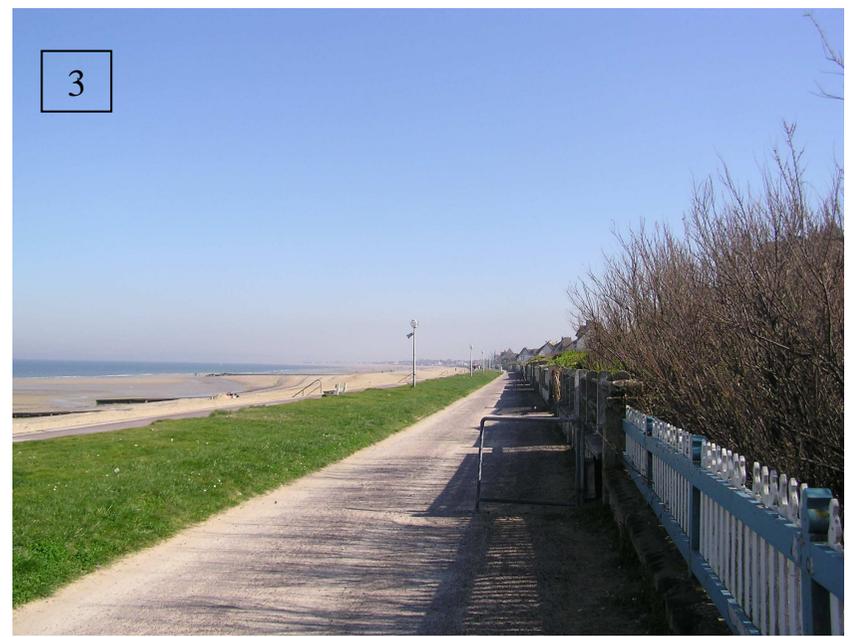
Les vues patrimoniales sont l'ensemble des vues qui mettent en scène des éléments du bâti ou bien des éléments de paysage (entité entière, scène particulière, élément naturel). Ces vues font partie de ce patrimoine et doivent être préservées à ce titre.



Vues sur le patrimoine naturel (1 : la plaine / 2 : le marais / 3 : la plage et l'estran)



Vues sur le patrimoine bâti (a : Eglise de Plumetot / b : Eglise d'Hermanville / c : Eglise de Lion-sur-Mer / d : les villas et les résidences de bord de mer / e : Eglise de Colleville)



# C o - v i s i b i l i t é : C o n c l u s i o n

- A L'échelle de la commune, l'étude des co-visibilités établi les critères suivants :
  - Sur l'ensemble du littoral, les vues sont limitées au littoral lui-même, c'est-à-dire qu'il faut être physiquement sur la plage ou bien sur la digue pour observer le littoral et la mer.
  - Depuis la mer, les co-visibilités sont nombreuses et de qualité et doivent être protégés. Il s'agit , donc, au vue du caractère plat de la commune, de protéger l'architecture particulière des villas de bord de mer
  
- Ainsi la détermination des espaces proches du rivage doit, sur le critère de co-visibilité, protéger le premier plan de la bande littorale d'Hermanville sur mer.



**COMMUNE DE HERMANVILLE SUR MER**  
*PLAN LOCAL D'URBANISME*  
**DELIMITATION DES ESPACES PROCHES DU RIVAGE**

## F/ Analyse architecturale

### LES VILLAS DU FRONT DE MER

L'histoire et l'organisation particulière de ce secteur de la commune en font un lieu d'exception :

- intimement lié à l'époque des Bains de Mer entre la fin 19<sup>ème</sup> et le début du 20<sup>ème</sup> siècle, le littoral se développe sous l'impulsion de promoteurs et de lotisseurs qui créent la physionomie actuelle du littoral en grande partie favorisées par l'organisation géographique :

- des marécages en arrière littoral,
- une route littorale associée au train à voie métrique,
- un cordon dunaire (entre les falaises de Lion et l'embouchure de l'Orne),
- les constructions implantées le plus souvent face à la mer,
- un système viaire de desserte de ce secteur et d'accessibilité au littoral depuis l'intérieur des terres et le long du littoral.

- le front de mer bâti s'est constitué de villas, maisons de grande emprise, avec des jardins, et l'ensemble des éléments de modénatures et de décorations constitutives de l'architecture balnéaire de cette époque.

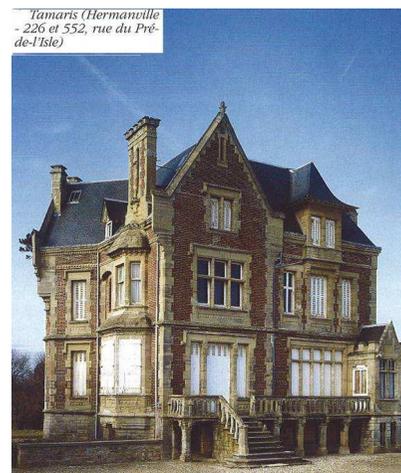
La première maison construite sur le front de mer date de 1867 et le train à voie métrique depuis Caen dessert le littoral d'Hermanville-sur-Mer à partir de 1891 : seule la bande littorale sera bâtie, il n'y aura pas d'extension vers le centre bourg (comme ce qui s'est opéré à Cabourg).

Les villas constituent un ensemble de constructions de villégiatures pour lesquelles les architectes rivalisent d'audace et d'inventivité :

- première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle : les formes et les décors sont relativement simples, les matériaux sont vernaculaires : maisons massives, moellons recouverts d'enduit, utilisation de la pierre de taille pour les encadrements (ouvertures) ;
- seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle : complexification des constructions pour les maisons neuves ou les agrandissements. La polychromie mise en avant, utilisation de plusieurs types de matériaux pour les parements de façades (bois, brique, pierres de taille), les façades ne sont plus régulières (bow-window, tourelles, décrochements de façade et de toiture, avant-corps, pignons).

A Hermanville-sur-Mer, plusieurs villas sont exceptionnelles, elles ont été identifiées par la DRAC de Basse-Normandie en 1996 : elles sont 33 et toutes différentes les unes des autres.

La plus renommée d'entre elle est certainement La Blquette, conçue par l'architecte Hector Guimard, qui a officié à Paris notamment pour les accès au métropolitain.

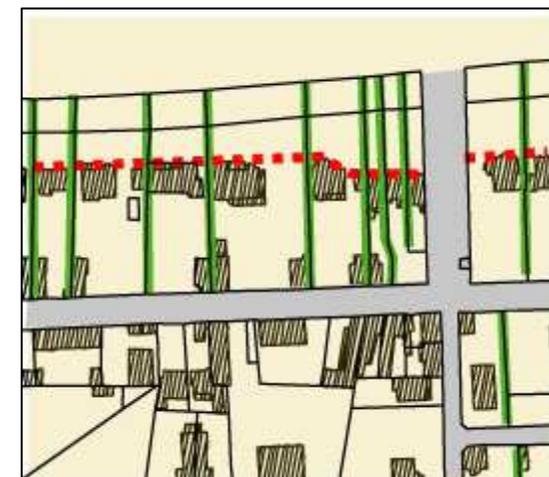


Tamaris (Hermanville)  
- 226 et 552, rue du Pré-de-l'Isle



La Blquette (Hermanville - 272, rue du Pré-de-l'Isle)

Photos extraites de « Itinéraires du patrimoine n°1 25 Lion-sur-Mer / Hermanville-sur-Mer. DRAC de Basse-Normandie / Développement culturel en Basse Normandie. Inventaire Général, 1996.



#### LE FRONT DE MER

**Parcelle :** long, étroit, rectiligne et perpendiculaire au littoral et aux voies de desserte (voie parallèle au littoral).

**Bâti :** implantations à l'alignement des limites séparatives.

Recul imposé des constructions, façade principale donnant sur la mer.

**Desserte :** par la voie principale / cours et accès au littoral parfois privés mais ouverts au public piéton.

**Densité :** entre 15 et 40 % d'emprise au sol bâtie



# A r c h i t e c t u r e : C o n c l u s i o n

- Il existe une architecture spécifique ancienne et littorale qui doit être préservée:
- Ainsi la détermination des espaces proches du rivage doit, sur le critère de Architecturale, protéger le l'architecture ancienne et notamment les 'Villas du front de mer'

## II/ PROPOSITIONS DE TRACE DES ESPACES PROCHES DU RIVAGE

### Tracé proposé

Le nouveau tracé proposé s'appuie sur l'étude du relief et des vues sur la mer ainsi que sur les différentes entités paysagères qui permettent de comprendre la spécificité de chaque paysage et son rôle dans la perception du littoral, mais aussi sur les pratiques liées au milieu marins (activités ostréicoles, maraîchage, activité marine)

Ce tracé définit une limite d'espace proche du rivage qui a pour ambition de protéger le patrimoine naturel et bâti littoral sur la commune d'Hermanville-sur-Mer.

